

D.I.V.E.

Christine BORDAS

Responsable Administrative et Financière

☎ : 05.61.50.40.96

Pôle des Etudiants en situation de Handicap

Emilie ZOÏA

Responsable de Pôle

☎ : 05.61.50.41.62

CFVU du 11/06/2026

CALENDRIER DE TRAITEMENT
DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES D'EXAMENS
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027

Les étudiant(e)s en situation de handicap durable (au sens de la loi du 11 février 2005) qui souhaitent bénéficier de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2026/2027 doivent en faire la demande au moyen du formulaire adéquat lors du rendez-vous médical obligatoire auprès du service de médecine préventive de l'université (05.61.50.38.61).

Ce rendez-vous devra avoir eu lieu avant la date butoir fixée pour chaque période d'examens.

La décision est valable soit au titre de l'année universitaire soit pour l'ensemble du cycle (Licence, Master, Doctorat).

	1^{er} semestre	2nd semestre	2^{de} chance du SED
Date butoir	06 novembre 2026	12 mars 2027	14 mai 2027
A noter	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte qu'à partir du 2 nd semestre.	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte que pour les évaluations de la 2 ^{de} chance du SED	Toute demande postérieure à cette date ne sera pas prise en compte pour l'année en cours.